

Département de  
MEURTHE ET MOSELLE  
Arrondissement de  
TOUL  
Canton de  
DOMEVRE EN HAYE

COMMUNE DE  
MANONCOURT EN WOEVRE

**PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATION DU CONSEIL  
Du 10 avril 2015**

L'an deux mil quinze, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de MANONCOURT EN WOEVRE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Monsieur Raymond FRENOT, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Etaient présents : Raymond FRENOT Chantal PIERSON Laurent DOYETTE Geneviève TRAPPE Marie-Joëlle LAMY Patrick HIPPERT Sonia THEVENIAUT Clément VUILLAUME, Cédric VOSGIEN

Etaient excusés : Damien BOUVIER

Etaient absents : Bruno CHRETIEN

Procuration :

Secrétaire de séance : Madame Chantal PIERSON

**01-2015 Vote du compte administratif Eau 2014**

Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part à la délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte administratif 2014 du Budget de l'eau comme suit :

**Investissement**

Dépenses : Prévus : .....57 882.18€  
Réalisé : .....35 612.09€  
RAR : .....0.00€

Recettes Prévus : .....57 882.18€  
Réalisé : .....35 723.38€  
RAR : .....0.00€

**Fonctionnement**

Dépenses Prévus : .....40 543.90€  
Réalisé : .....23 299.36€

Recettes Prévus : .....40 543.90€  
Réalisé : ..... 38 673.77€

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : .....111.29€  
Fonctionnement : .....15 374.41€  
Résultat global : ..... 15 485.70€

- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**02-2015 Vote du compte de gestion Eau 2014**

Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à

recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte de gestion 2014 du Budget de l'eau, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 03-2015 Affectation des résultats Eau 2014

Le Conseil Municipal, après délibération,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu le compte administratif de l'exercice 2014*

*Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,*

*Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014*

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : ..... 1 328.31€

Un excédent reporté de : ..... 14 046.10€

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de ..... 15 374.41€

Un excédent d'investissement de ..... 111.29€

Pas de reste à réaliser

Soit un excédent de financement de ..... 111.29€

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : Excédent ..... 15 374.41€

Affectation complémentaire en réserve (1068) : ..... 0.00€

Résultat reporté en fonctionnement (002) : ..... 15 374.41€

Résultat d'investissement reporté (001) : ..... 111.29€

### 04-2015 Vote du Budget Primitif Eau 2015

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vote à l'unanimité le Budget Primitif Eau 2015 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses ..... 42 465.57€

Recettes ..... 42 465.57€

Investissement

Dépenses ..... 41 765.11€

Recettes ..... 41 765.11€

### 05-2015 Vote du compte administratif Commune 2014

Le Maire est sorti de la salle et n'a pas pris part à la délibération.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte administratif 2014 du Budget de la Commune comme suit :

#### **Investissement**

*Dépenses :* Prévus : ..... 79 434.00€

Réalisé : ..... 60 251.40€

RAR : ..... 9 277.53€

*Recettes* Prévus : ..... 79 434.00€

Réalisé : ..... 31 118.47€

RAR : ..... 9 277.53€

#### **Fonctionnement**

*Dépenses* Prévus : ..... 175 873.13€

Réalisé : ..... 105 592.45€

*Recettes* Prévus : ..... 175 873.13€

Réalisé : ..... 193 792.04€

#### **Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement : ..... -29 132.93€

Fonctionnement : ..... 88 199.59€

Résultat global : ..... 59 066.66€

- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 06-2015 Vote du compte de gestion Commune 2014

Le Maire expose aux membres que le compte de gestion est établi par le Trésorier à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif au vote.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Vote le compte de gestion 2014 du Budget de la Commune, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 07-2015 Affectation des résultats Commune 2014

Le Conseil Municipal, après délibération,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu le compte administratif de l'exercice 2014*

*Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,*

*Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014*

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : .....	35 304.46€
Un excédent reporté de : .....	52 895.13€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de .....	88 199.59€
Un déficit d'investissement de .....	29 132.93€
Des restes à réaliser équivalent à .....	0.00€
Soit un besoin de financement de .....	29 132.93€

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2014 : Excédent .....	88 199.59€
Affectation complémentaire en réserve (1068) : .....	29 132.93€
Résultat reporté en fonctionnement (002) : .....	+59 066.66€
Résultat d'investissement reporté (001) : .....	- 29 132.93€

### 08-2015 Vote du Budget Primitif Commune 2015

Le Conseil Municipal, après délibération,

Vote à l'unanimité le Budget Primitif Commune 2015 comme suit :

Fonctionnement

Dépenses .....	155 501.00€
Recettes .....	155 501.00€

Investissement

Dépenses .....	84 181.00€
Recettes .....	84 181.00€

### 09-2015 Vote des taxes

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Fixe les taux des contributions directes comme suivent :
  - Taxe d'habitation 10.54
  - Taxe Foncier Bâti 10.70
  - Taxe Foncier Non Bâti 16.41
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 10-2015 Subvention 2015

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide d'attribuer les subventions suivantes
  - Radio Déclat : 50.00€
  - Le Toulinois Nord Familial : 500.00€
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### 11-2015 Demande de DETR Eglise

Le Maire rappelle que les toitures de l'Eglise et du clocher auraient besoin d'une réparation assez rapidement. Il présente les devis reçus pour les travaux de réparation des toitures. Il attire l'attention sur les devis de l'entreprise SARL Genin de Royameix. Le montant total s'élève à 7763.88€ TTC.

Il serait opportun de solliciter la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de réaliser les travaux de réparation des toitures ;
- Décide de retenir l'entreprise SARL GENIN de Royameix pour un montant total de 7 763.88€ TTC ;
- Décide de solliciter l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2015 ;
- Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 ;
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **12-2015 Demande de réserve parlementaire Eglise**

Le Maire rappelle que les toitures de l'Eglise et du clocher auraient besoin d'une réparation assez rapidement. Il présente les devis reçus pour les travaux de réparation des toitures. Il attire l'attention sur les devis de l'entreprise SARL Genin de Royameix. Le montant total s'élève à 7763.88€ TTC.

Il serait opportun de solliciter le Sénateur Daniel REINER, au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de réaliser les travaux de réparation des toitures ;
- Décide de retenir l'entreprise SARL GENIN de Royameix pour un montant total de 7 763.88€ TTC ;
- Décide de solliciter le Sénateur Daniel REINER, au titre de la réserve parlementaire ;
- Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 ;
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **13-2015 Demande de réserve parlementaire Eglise**

Le Maire rappelle que les toitures de l'Eglise et du clocher auraient besoin d'une réparation assez rapidement. Il présente les devis reçus pour les travaux de réparation des toitures. Il attire l'attention sur les devis de l'entreprise SARL Genin de Royameix. Le montant total s'élève à 7763.88€ TTC.

Il serait opportun de solliciter la Sénatrice Evelyne DIDIER, au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de réaliser les travaux de réparation des toitures ;
- Décide de retenir l'entreprise SARL GENIN de Royameix pour un montant total de 7 763.88€ TTC ;
- Décide de solliciter la Sénatrice Evelyne DIDIER, au titre de la réserve parlementaire ;
- Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 ;
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **14-2015 Demande de réserve parlementaire Eglise**

Le Maire rappelle que les toitures de l'Eglise et du clocher auraient besoin d'une réparation assez rapidement. Il présente les devis reçus pour les travaux de réparation des toitures. Il attire l'attention sur les devis de l'entreprise SARL Genin de Royameix. Le montant total s'élève à 7763.88€ TTC.

Il serait opportun de solliciter le Sénateur Jean-François HUSSON, au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de réaliser les travaux de réparation des toitures ;
- Décide de retenir l'entreprise SARL GENIN de Royameix pour un montant total de 7 763.88€ TTC ;

- Décide de solliciter le Sénateur Jean-François HUSSON, au titre de la réserve parlementaire ;
- Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 ;
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **15-2015 Demande de réserve parlementaire Eglise**

Le Maire rappelle que les toitures de l'Eglise et du clocher auraient besoin d'une réfection assez rapidement. Il présente les devis reçus pour les travaux de réfection des toitures. Il attire l'attention sur les devis de l'entreprise SARL Genin de Royaumeix. Le montant total s'élève à 7763.88€ TTC.

Il serait opportun de solliciter le Sénateur Philippe NACHBAR, au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Décide de réaliser les travaux de réfection des toitures ;
- Décide de retenir l'entreprise SARL GENIN de Royaumeix pour un montant total de 7 763.88€ TTC ;
- Décide de solliciter le Sénateur Philippe NACHBAR, au titre de la réserve parlementaire ;
- Dits que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2015 ;
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **16-2015 Indemnité de conseil**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de ne pas attribuer à Madame Agnès MAYER, Receveur, d'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **17-2015 Demande d'arrhes location salle des fêtes**

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide de solliciter des arrhes à hauteur de 100€ pour la location de la salle des fêtes par une personne extérieure. Le chèque sera encaissé dès réception. Ce montant sera déduit de la facture finale.
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### **18-2015 Travaux sylvicoles**

Le Maire présente des devis de l'ONF pour des travaux sylvicoles dans les parcelles 7 et 12. Le devis pour la parcelle 7 s'élève à 3 531.86€TTC et pour la parcelle 12 le devis s'élève à 1773.20€TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- décide d'accepter les devis de travaux sylvicoles dans les parcelles pour un total de 5305.06€TTC.
- Autorise le Maire à signer les devis et tout document s'y rapportant.